

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 143f06

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

46 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie-Monténégro
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

22e Réunion Quadripartite entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne Strasbourg, 15 mars 2006

CONCLUSIONS

La 22ème réunion quadripartite entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne s'est tenue à Strasbourg, le 15 mars 2006, à l'invitation de la Présidence roumaine du Conseil de l'Europe. Il s'agissait de la première rencontre entre les dirigeants des deux institutions depuis le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des 46 Etats membres du Conseil de l'Europe tenu à Varsovie les 17 et 18 mai 2005 et qui avait fait des relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne un des points saillants de son ordre du jour.

Y ont pris part pour le Conseil de l'Europe :

- M. Anton Niculescu, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères de Roumanie, Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe
- M. Terry Davis, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

et pour l'Union Européenne :

- M. Hans Winckler, Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de l'Autriche, Président du Conseil de l'Union européenne,
- Mme Benita Ferrero-Waldner, Membre de la Commission européenne, Commissaire aux relations extérieures et à la Politique Européenne de Voisinage

Les conclusions de la réunion sont les suivantes :

MEMORANDUM D'ACCORD ENTRE LE CONSEIL DE L'EUROPE ET L'UNION EUROPEENNE

Les participants ont manifesté leur détermination d'unir leurs forces et d'améliorer leur coopération afin d'apporter une réponse plus forte aux nouveaux défis et aux menaces auxquelles les citoyens d'Europe et les deux organisations sont confrontés au 21^e siècle. Rappelant le message clair que les Chefs d'Etat et de gouvernement des 46 Etats membres du Conseil de l'Europe - dont tous les Etats membres de l'Union font partie- sur la nécessité d'assurer une complémentarité entre les travaux du Conseil de l'Europe et ceux des autres organisations impliquées dans la construction d'une Europe démocratique et sûre, ils se sont engagés à mettre en place un nouveau cadre de coopération et de partenariat renforcés entre les deux organisations.

/..

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 46 Etats membres.

Ils sont résolus à conclure dans les meilleurs délais un Mémoire d'accord substantiel qui concrétise ces arrangements. Ils ont appelé à ce que la négociation progresse rapidement, dans un esprit positif, en tenant compte des réalisations, des spécificités et des prérogatives de chaque institution. Dans ce contexte, les participants ont pris note avec intérêt des contributions des Etats membres du Conseil de l'Europe mais non membres de l'Union européenne, ainsi que du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe.

Ce travail devra également se nourrir de la vision politique des relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne de Jean-Claude Juncker. Le rapport personnel que les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont demandé au Premier Ministre du Luxembourg de préparer constituera sans aucun doute une contribution importante à la réflexion sur le partenariat entre les deux organisations et le Mémoire d'accord en négociation devra en tenir compte.

Sans préjuger des résultats des travaux précédemment cités, cela pourrait être réalisé par le biais d'initiatives et de programmes spécifiques dans des domaines relevant de la compétence du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne qui concernent la dimension humaine de l'intégration européenne et affectent directement les citoyens européens, tels que les droits de l'homme, la démocratie, l'état de droit, la jeunesse, l'éducation et la culture.

- **Politique européenne de voisinage et pays couverts par le Processus de stabilisation et d'association**

Les participants ont souligné que la coopération dans ces domaines relève directement des principes et des valeurs sur lesquelles repose le partenariat entre les deux organisations, à savoir le renforcement de la stabilité démocratique à travers la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit.

Ces politiques devraient donc trouver naturellement leur place dans le Mémoire d'accord en négociation, d'autant que les pays directement concernés sont demandeurs à cet égard.

En ce qui concerne en particulier la Politique européenne de voisinage, il conviendra également à l'avenir de mener une réflexion commune en amont de l'adoption des programmes, en fournissant une expertise pour leur préparation, leur mise en œuvre et leur suivi. Les participants sont convenus que cette approche commune devrait être mise en place dès que possible, afin d'aboutir à des premiers résultats dès 2007. Ils ont estimé que des consultations régulières entre les pays intéressés, les représentants du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne pourraient également être organisées pour faire le bilan des progrès accomplis et aller de l'avant.

- **Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne**

L'Union européenne a donné des informations concernant l'état d'avancement de la création de l'Agence des droits fondamentaux et elle a remercié le Conseil de l'Europe pour ses contributions substantielles de ces derniers mois. Il est attendu de l'Agence qu'elle apporte une réelle valeur ajoutée aux institutions de l'Union européenne et qu'elle contribue à une plus grande cohérence et consistance de la politique de l'Union européenne en matière de droits de l'homme. Le Conseil de l'Europe a rappelé que la Déclaration et le Plan d'action de Varsovie avaient réaffirmé le rôle de l'Organisation en tant qu'instance principale de protection et de promotion des droits de l'homme en Europe. Il est entendu que tout chevauchement inutile avec les activités du Conseil de l'Europe devra être évité. A cet égard, la participation d'une personne indépendante nommée par le Conseil de l'Europe aux instances de l'Agence sera importante. Le Secrétaire Général a rappelé les propositions de libellé qu'il a adressées au Vice-Président Frattini le 11 janvier et a appelé l'Union européenne à les intégrer dans le texte final du projet de Règlement créant l'Agence. La Commission européenne a réitéré sa disponibilité pour travailler immédiatement avec le Conseil de l'Europe sur l'accord de coopération bilatéral qui assurera des synergies et une complémentarité entre l'Agence et le Conseil de l'Europe. Tous les participants ont soutenu la nécessité pour les deux organisations de conclure rapidement un accord mutuellement satisfaisant dès que le texte du projet de Règlement aura été parachevé. Enfin, ils sont convenus que la future Agence devrait donner l'occasion d'accroître encore la coopération et la synergie entre les deux organisations et de contribuer à une plus grande cohérence et une complémentarité accrue dans la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, notamment dans le domaine du racisme et de la xénophobie.

- **Questions concernant les droits de l'homme**

Les participants ont réaffirmé l'importance d'exécuter les arrêts de la Cour européenne des Droits de l'Homme. Se référant à l'article 46 de la Convention européenne des Droits de l'Homme, ils ont appelé à ce que l'arrêt rendu par la Cour dans l'affaire Ilaşcu soit pleinement exécuté. Se référant à la dernière Résolution intérimaire récemment adoptée à ce sujet par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, ils ont souligné qu'ils attachent la plus haute importance à la libération immédiate des requérants encore incarcérés.

- **Programmes communs**

Les participants ont reconnu que le développement de programmes communs Commission européenne/Conseil de l'Europe constitue un moyen important de poursuivre des objectifs communs dans les domaines prioritaires pour les deux organisations, en promouvant les normes européennes relatives à la protection des droits de l'homme, à la démocratie et à l'état de droit. La valeur ajoutée et le potentiel de cette coopération sont particulièrement évidents en ce qui concerne les initiatives conjointes visant à moderniser les systèmes judiciaires et pénaux européens, à fournir une assistance dans la lutte contre la corruption et le blanchiment de l'argent et à former les professionnels pour qu'ils appliquent de manière effective les normes européennes pertinentes. Ils ont reconnu les bénéfices tout particuliers à retirer d'une action conjointe Commission européenne/Conseil de l'Europe avec les pays couverts par le Processus de stabilisation et d'association et ceux visés par la Politique européenne de Voisinage, ainsi que le rôle positif essentiel joué par le Conseil de l'Europe dans le soutien qu'il apporte à ses Etats membres.

Une attention particulière a été portée à la coopération très précieuse avec **la Fédération de Russie**. Les programmes communs Commission européenne/Conseil de l'Europe qui couvrent actuellement la Russie prendront fin en 2006 et les participants sont convenus d'examiner les possibilités de mener à l'avenir d'autres projet communs. Les deux parties ont exprimé leur soutien au **Réseau des Ecoles d'Etudes Politiques** créé par le Conseil de l'Europe. Ils sont convenus d'étudier les moyens d'assurer la continuité du Réseau des Ecoles à travers des ressources et un financement appropriés.

Les participants ont également noté que la coopération régionale et transfrontalière est un domaine méritant une attention particulière, au vu de la contribution qu'elle peut apporter à la réalisation des objectifs communs aux deux organisations. Ils sont convenus d'explorer les moyens d'agir plus étroitement ensemble dans ce secteur.

QUESTIONS POLITIQUES D'ACTUALITE

- **Serbie-Monténégro**

Les participants ont renouvelé leur appel aux autorités de Serbie-Monténégro afin qu'elles coopèrent pleinement avec le TPIY pour empêcher tout retard du pays dans la voie vers l'intégration européenne. Ils ont profité de cette occasion pour rappeler que tous les inculpés encore en fuite dans la région, notamment Karadzic et Mladic, doivent être traduits en justice dans les plus brefs délais. En même temps, ils ont confirmé leur détermination à apporter toute l'aide nécessaire aux autorités de Serbie-Monténégro dans leur cheminement vers l'intégration européenne, en se félicitant des progrès déjà accomplis dans cette direction.

En ce qui concerne le **Monténégro**, ils ont salué l'adoption récente par le Parlement monténégrin de la loi sur le référendum et les efforts inlassables du Représentant spécial de l'Union européenne, M. Lajcak, pour faciliter le dialogue entre la majorité et l'opposition. Ils ont souligné la nécessité que toutes les forces politiques tant en Serbie qu'au Monténégro agissent de manière responsable pendant la période précédant le référendum et respectent ses résultats. Il a été décidé de maintenir des contacts étroits entre les deux organisations au cours des prochains mois afin de passer en revue la situation et d'examiner les moyens de renforcer la coopération après le référendum.

En ce qui concerne le **Kosovo**, les deux organisations ont réaffirmé leur entier soutien à l'Envoyé spécial des Nations Unies pour les pourparlers sur le statut final du Kosovo, M. Ahtisaari, et elles ont souligné la nécessité de veiller à ce que toutes les ressources nécessaires soient mises à sa disposition pour qu'il puisse mener à bien sa tâche. Dans ce contexte, le Conseil de l'Europe a rappelé qu'il était disposé à continuer à fournir son assistance pour la pleine mise en œuvre de ses normes fondamentales dans la législation du Kosovo, notamment dans les domaines des droits de l'homme et des droits des minorités, de la décentralisation et du patrimoine culturel.

- **Ukraine**

En ce qui concerne l'**Ukraine**, les participants ont souligné l'importance cruciale des prochaines élections législatives pour la poursuite et le renforcement du processus de réforme démocratique, auquel les deux organisations se sont engagées à renouveler leur soutien. Elles ont fait part de leur satisfaction devant l'amélioration notable de la campagne électorale par rapport à la dernière élection présidentielle. Cependant, des sujets de préoccupation subsistent, en particulier en ce qui concerne le non fonctionnement de la Cour constitutionnelle dans le contexte des élections. Les deux parties se sont félicitées de l'engagement manifeste de l'Ukraine à poursuivre les progrès et les réformes démocratiques. Il a été noté que l'établissement d'une présence du Conseil de l'Europe sur le terrain à Kiev favoriserait considérablement le renforcement de la coopération entre les deux organisations dans leurs efforts communs visant à faciliter le processus de réforme démocratique en Ukraine.

- **Bélarus**

Tout en se félicitant de l'invitation adressée à l'OSCE pour qu'elle observe la prochaine élection présidentielle qui aura lieu le 19 mars au **Bélarus**, les participants ont fait part de leur vive préoccupation concernant la situation préélectorale dans le pays, où des cas graves d'intimidation et d'obstruction ont été rapportés. Ils ont exhorté les autorités du Bélarus à se conformer à leur obligation de garantir un scrutin libre et équitable le 19 mars. Ils ont également fait part de leur préoccupation grandissante à l'égard des restrictions croissantes imposées aux médias et à la société civile, notamment aux organisations de défense des droits de l'homme et de jeunesse, et ils ont déploré le fait que les autorités du Bélarus n'ont pas conduit d'enquêtes exhaustives sur les disparitions intervenues au cours des années récentes.

Les deux parties ont réaffirmé leur détermination à continuer de soutenir la société civile du Bélarus pour faire progresser la démocratie. Elles sont convenues d'étudier les moyens de renforcer mutuellement leurs activités à cet effet.